

Annexe 9

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE DISC GOLF

Adopté par le Comité Directeur du 12 décembre 2015

Modifié par le Comité Directeur du 17 Septembre 2016

Modifié par le Comité Directeur du 16 juin 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES.....	3
ARTICLE 2 : RÈGLEMENTS.....	3
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	3
ARTICLE 4 : CATÉGORIES.....	4
ARTICLE 5 : RÈGLES ET SANCTIONS	4
ARTICLE 6 : SÉCURITÉ.....	4
CHAPITRE 1 : ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	5
ARTICLE 1.1 : FONCTIONNEMENT	5
ARTICLE 1.2 : CALENDRIER.....	5
ARTICLE 1.3 : INSCRIPTION AU CALENDRIER PDGA	5
ARTICLE 1.4 : ÉCHÉANCIER	5
ARTICLE 1.5 : OBLIGATIONS ET DÉMARCHES DU CLUB ORGANISATEUR.....	6
ARTICLE 1.6 : INFORMATIONS A DIFFUSER AUX JOUEURS.....	6
ARTICLE 1.7 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI (« TIER »)	7
ARTICLE 1.8 : NOMBRE MINIMUM DE TROUS JOUÉS.....	8
ARTICLE 1.9 : ILE OU RÈGLE SPÉCIALE CONCERNANT LE OB	8
CHAPITRE 2 : SPECIFICITES DU NATIONAL TOUR	9
ARTICLE 2.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	9
ARTICLE 2.2 : PHASES D'INSCRIPTION.....	9
ARTICLE 2.3 : FORMAT D'UNE MANCHE	9
ARTICLE 2.4 : DÉROULEMENT DE LA FINALE	10
ARTICLE 2.5 : CHANGEMENT DE CATÉGORIE AU COURS DU NATIONAL TOUR.....	10
ARTICLE 2.6 : MORT SUBITE	11
ARTICLE 2.7 : PUBLICATION DES RÉSULTATS	11
ARTICLE 2.8 : RÉCOMPENSES.....	11
ARTICLE 2.9 : POINTS ET CLASSEMENT GÉNÉRAL	12
CHAPITRE 3 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	13
ARTICLE 3.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	13
ARTICLE 3.2 : CATÉGORIES	13
ARTICLE 3.3 : INSCRIPTION	13
ARTICLE 3.4 : FORMAT, FINALE, MORT SUBITE, RÉSULTATS.....	14
ARTICLE 3.5 : RÉCOMPENSES.....	14
CHAPITRE 4 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES	15
ARTICLE 4.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	15
ARTICLE 4.2 : INSCRIPTION	15
ARTICLE 4.3 : ROSTER	15
ARTICLE 4.4 : COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE.....	15
ARTICLE 4.5 : FORMAT DE LA COMPÉTITION	16
ARTICLE 4.6 : COMBINAISON	17
ARTICLE 4.7 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE	18
ARTICLE 4.8 : DEROULEMENT D'UN MATCH	18
ARTICLE 4.9 : CLASSEMENT D'UNE PHASE.....	19
ARTICLE 4.10 : MORT SUBITE.....	20
ARTICLE 4.11 : PUBLICATION DES RÉSULTATS	20
ARTICLE 4.12 : RÉCOMPENSES	20

Introduction

Le présent document sera transmis systématiquement à chaque club lors de leur inscription en début de saison et lorsque des modifications seront apportées pour la saison sportive suivante.

Les compétitions fédérales de disc golf de la FFDF sont basées sur les fondements du règlement intérieur de la FFDF et sur les recommandations d'organisation et des règles du jeu éditées par Professional Disc Golf Association (PDGA), dès lors qu'elles sont applicables en France (ou aménageables) dans le respect de la législation française en vigueur.

La FFDF est garante de l'organisation du National Tour et des Championnats de France de Disc Golf (individuels, par équipes). Ces événements se jouent sur un week-end et doivent satisfaire aux conditions du présent document. Ces événements sont déclarés à PDGA selon les différentes classes de compétition, appelées « tier » (B-tier et XB-tier, C-tier...).

ARTICLE 1 : CONDITIONS GENERALES

Le déroulement, le code de conduite du joueur et les règles régissant les diverses catégories sont définis dans le [Manuel Compétition PDGA](#).

ARTICLE 2 : RÈGLEMENTS

Les règles du jeu officielles sont celles éditées par PDGA en anglais, la traduction française n'est qu'un outil de compréhension.

Le règlement est valable et applicable toute la saison, à partir de la première manche jouée en compétition fédérale.

La transmission du nouveau règlement est à la charge de la FFDF.

Si des différences interviennent entre le règlement PDGA et ce présent règlement, ce dernier prévaut, sous réserve d'acceptation de ces exceptions par PDGA.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétitions fédérales de Disc Golf sont ouvertes à tout titulaire de la licence ou du complément de licence Joueur PDGA Pro, Joueur PDGA Am ou Joueur PDGA Junior en cours de validité.

Excepté pour les Championnats de France, les joueurs non membres FFDF pourront participer à un événement fédéral en s'acquittant d'une licence temporaire spécifique à la compétition et d'une assurance temporaire.

Afin d'assurer les meilleures conditions aux joueurs (fluidité sur le parcours, etc.), le directeur de tournoi (DT) peut déterminer un niveau de jeu minimal (rating supérieur à 600, par exemple) pour participer au tournoi.

ARTICLE 4 : CATÉGORIES

Les catégories ouvertes aux compétitions fédérales (sauf Championnats de France) sont les suivantes :

DIVISION PRO	Code PDGA	Éligibilité
Femme Open	FPO	Tout âge
Homme Open	MPO	Tout âge
DIVISION JUNIOR	Code PDGA	Éligibilité
Fille Junior ≤18	FJ18	<19 ans
Garçon Junior ≤18	MJ18	<19 ans
DIVISION AM	Code PDGA	Éligibilité
Femme	FA1	Tout âge
Homme Amateur I	MA1	Tout âge, Rating supérieur à 900
Homme Amateur III	MA3	Tout âge, Rating inférieur à 900
Homme Master	MA40	+40 ans
Homme Grand Master	MA50	+50 ans

Age éligible : les compétitions fédérales se jouant sur l'année civile, la catégorie du joueur par rapport à son âge sera déterminée pour la saison entière dès la première participation. Par exemple, si un joueur, dans sa quarantième année, atteint l'âge de 40 ans dans l'année, il peut s'inscrire dans la catégorie Master dès le début des compétitions fédérales de la saison.

Un joueur (ou joueuse) Pro ne peut pas s'inscrire en Am s'il a déjà gagné un prix en monétaire dans les 2 années précédentes.

Dans les divisions Am et Junior, seuls des prix et/ou trophées peuvent être remportés par les joueurs.

Un joueur Am peut s'inscrire en Pro mais il devra refuser le prix en monétaire, le cas échéant s'il souhaite conserver son statut Am.

Tout joueur Am acceptant un prix monétaire lors d'un événement (sauf Ace et CTP) perdra son statut Am et passera automatiquement Pro l'année suivante.

Un joueur Am ayant un rating supérieur à 950 est vivement encouragé à passer Pro.

Un joueur de rating supérieur ou égal 900 n'est pas autorisé à s'inscrire en MA3.

Un joueur Am peut, s'il le souhaite, s'inscrire dans la catégorie de niveau supérieur (par exemple MA3 vers MA1).

ARTICLE 5 : RÈGLES ET SANCTIONS

Le Directeur de Tournoi (DT) s'engage à faire respecter les règlements en vigueur.

Le DT se doit de déclarer toute attitude antisportive, violente, ou ne respectant pas les règles de la lutte contre le dopage sur le site du parcours (parcours, club house et ses alentours) ou transgressant volontairement les règles en vigueur et l'esprit du jeu « fair-play » de la discipline. Le DT peut exclure de l'événement tout joueur présentant un tel comportement.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

Conformément aux règles éditées par PDGA, le DT ou directeur de parcours est tenu(e) de s'assurer, avant le début de chaque ronde, du bon état des tees de départ. En cas de tees de départ endommagés ou glissants, le DT peut modifier légèrement les tees de départs avant une ronde afin de prévenir tout risque de blessure lors de la course d'élan nécessaire au premier lancer.

Le club organisateur doit s'assurer de la mise en place d'un balisage pour informer / orienter les usagers éventuels du parc où se déroule la compétition.

Chapitre 1 : Organisation de manifestations

ARTICLE 1.1 : FONCTIONNEMENT

La FFDF s'appuie sur les clubs et les Ligues Flying Disc (LFD) pour organiser les différents championnats et tournois fédéraux.

La FFDF a en charge, pour toutes les compétitions nationales, et à défaut de LFD pour les compétitions régionales :

- les mailings d'appels à projet, d'information ;
- l'établissement du calendrier et de sa diffusion ;
- la gestion des résultats et des classements intermédiaires et finaux ;
- le support aux directeurs de tournois (DT).

ARTICLE 1.2 : CALENDRIER

Chaque année, la FFDF fait un appel à candidatures auprès de ses clubs et LFD affiliés pour l'organisation d'un événement fédéral Disc Golf.

Sur la base de ces candidatures, la FFDF définit le calendrier de la saison à venir et le publie sur son site www.ffdf.fr.

La FFDF se réserve le droit de limiter le nombre de manches en fonction de critères précis (qualité d'organisation, répartition géographique, répartition calendaire, etc.)

Il est indispensable d'accorder le calendrier fédéral avec le calendrier international afin de permettre une meilleure participation de la France aux événements organisés à l'étranger. Par exemple, une manche du National Tour ne pourra pas être à la même date qu'une manche PDGA EuroTour organisée dans un pays voisin de la France, ou championnat d'Europe (sauf cas particulier).

ARTICLE 1.3 : INSCRIPTION AU CALENDRIER PDGA

Toute demande d'inscription au calendrier PDGA doit être validée par la FFDF avant d'être soumise à PDGA. Pour collecter ces demandes, la FFDF a mis en place un formulaire en ligne disponible sur le site www.ffdf.fr.

Seuls les clubs affiliés à la FFDF pourront se voir accorder l'inscription d'une compétition de disc golf en France au calendrier PDGA.

La FFDF subventionne à hauteur de 100 % les droits d'inscription au calendrier PDGA pour les compétitions fédérales de disc golf (à savoir le National Tour, les Championnats de France et les Championnats de France par équipe). Pour les autres événements, ces droits seront à la charge des clubs organisateurs.

ARTICLE 1.4 : ÉCHÉANCIER

La période ouverte au dépôt des candidatures pour l'organisation d'un événement fédéral de disc golf s'étend du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre.

Le calendrier des compétitions fédérales de disc golf sera validé lors du comité directeur de fin d'année civile.

Le calendrier est publié au plus tard le 31 décembre.

ARTICLE 1.5 : OBLIGATIONS ET DÉMARCHES DU CLUB ORGANISATEUR

Il est demandé au club organisateur d'un événement fédéral de disc golf de veiller aux éléments suivants :

- Obtenir l'autorisation d'organisation des autorités locales ;
- Elaborer un budget prévisionnel à l'aide du fichier « [PDGA Event Report](#) » qui servira à chaque étape d'organisation pour suivre le budget et à le clôturer.
- S'assurer qu'un balisage informant les éventuels promeneurs ou usagés du parc soit déployé aux abords du parcours ;
- Le DT doit être membre PDGA, avoir passé sa certification de joueur officiel auprès de PDGA (à défaut de certification, le DT pourra demander un soutien à la commission direction de tournoi de la FFDF) ;
- Le site retenu pour la manche est doté de sanitaires (WC, eau courante potable, trousse de secours, etc.) accessibles aux participants pendant la manche ;
- Les moyens d'appel à un poste de secours doivent être vérifiés et affichés au plus tard le jour du début de la manche ;
- Un espace couvert doit être disponible pour les joueurs (lieu indispensable par temps froid et/ou humide) ;
- Le parcours doit être correctement balisé (OB, mandatory, drop zone, next-tee ...) ; les tees de départs doivent être adaptés à toutes les conditions climatiques pour permettre aux joueurs d'effectuer leurs premiers lancers en toute sécurité et dans les mêmes conditions. Pour cela, il est recommandé d'utiliser a minima des moquettes fixées au sol à l'aide de clous, en l'absence de tees permanents ;
- L'utilisation de corbeilles tout en métal est obligatoire pour les événements B-tier ;
- A l'issue du tournoi, le rapport PDGA dûment rempli par le DT doit être transmis à la FFDF dans un délai raisonnable (inférieur à 7 jours) ;
- D'associer la Ligue Flying Disc et la FFDF avant, pendant et après l'évènement.

ARTICLE 1.6 : INFORMATIONS A DIFFUSER AUX JOUEURS

Il est demandé au club organisateur d'un événement fédéral de Disc Golf de veiller à donner les informations nécessaires aux joueurs au plus tard huit semaines avant le début de l'évènement :

- Le programme : dates et plages horaires des manches et des repas ;
- Un plan d'accès et l'adresse du lieu de compétition ;
- Les coordonnées du DT et des personnes participant à l'organisation ;
- Une liste d'hébergements disponibles à proximité et leurs tarifs ;
- Une liste des possibilités de restauration à proximité et leurs tarifs ;
- Le plan du parcours mentionnant les distances (total et trou par trou), les pars et les spécificités éventuelles de chaque trou.

ARTICLE 1.7 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI (« Tier »)

Les exigences des différentes classes de tournoi selon PDGA sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Les tournois National Tour FFDF ou Championnats de France FFDF sont basés sur les principes des classes de tournoi B-tier et sur la recommandation PDGA intitulée « [True Am payout](#) » qui vise à privilégier une dotation sous forme de cadeau de bienvenue et une récompense sous forme de trophée pour les trois premières places de chaque catégorie uniquement.

	Tournois FFDF (National Tour, Championnats de France)	B-tier	C-tier
Droits d'inscriptions bruts conseillés	Pro : 40 € (NT) – 50 € (FDGC) Am : 25 € (NT) – 30 € (FDGC) Junior : 15 € (NT) – 20 € (FDGC)	Pro : 35 à 60 € Am : 20 à 35 € Junior : 12 à 25 €	Pro : 0 à 45 € Am : 0 à 25 € Junior : 0 à 18 €
Droits d'enregistrements PDGA	75 \$ (≈ 64 €)		50 \$ (≈ 42 €)
Paiement des droits d'enregistrements PDGA	A la charge de la FFDF	A la charge du club organisateur ou de la LFD (le cas échéant)	A la charge du club organisateur ou de la LFD (le cas échéant)
Date limite d'enregistrement PDGA	60 jours avant l'événement	30 jours avant l'événement	7 jours avant l'événement
Exigences pour le directeur de tournoi (TD)	Membre PDGA avec certification officielle PDGA. Recommandation de ne pas jouer	Membre PDGA avec certification officielle PDGA	
Longueur de l'événement	2 jours (minimum)	Format de tournoi généralement utilisé pour des compétitions sur 2 jours. (1 jour minimum)	Format de tournoi généralement utilisé pour des compétitions sur 1 manche ou 1 journée. (1 manche minimum)
Minimum de trous joués pendant l'événement	54 + finale 9 trous	36	18 (36 si possible)
Pro : % joueurs pro récompensés	40 % minimum	25 %, minimum	A la discrétion du DT
Pro : Redistribution minimale des droits d'inscriptions nets sous forme de récompenses monétaires	30 euros minimum	+ de 50 %	+ de 0 %
Pro : Package (peut être différent du package Am)	NT : recommandé FDGC : obligatoire	Recommandé	Non obligatoire
Am : Valeur minimale package	Supérieure à 15 €	Supérieure à 5 €	Package non obligatoire
Am : Redistribution minimale des droits d'inscriptions nets sous forme de package	+ de 85 % « True Am Payout »	+ de 50 %	+ de 0 %
Les principes d'équilibre et d'équité doivent être respectés entre Pro et Am			
Trophées Pro et Am (si au moins 3 joueurs dans la catégorie)	1 à 4 participants : top 1 5 à 11 : top 2 = > 12 : top 3	Top 1	N/A
MAJ des scores sur pdga.com via Tournament Manager	Après chaque manche dans la mesure du possible (ou à défaut dans un délai de 24h)	Dans un délai de 24h	Dans un délai de 24h
Délai de soumission du rapport de tournoi PDGA	A envoyer à la Direction Tournoi FFDF sous 1 semaine	A envoyer à PDGA sous 2 semaines	A envoyer à PDGA sous 2 semaines
Exigences pour le parcours	Zones de départ stabilisées, marquées, sécurisées corbeilles métalliques (si possible de la même référence, PDGA approved recommandé)	Zones de départ stabilisées, marquées, sécurisées Corbeilles mobiles pliables autorisées (approuvée PDGA ou non)	

Participation aux frais d'organisation logistique (hors trophées, packages et récompenses) : 5 euros maximum par participant.

ARTICLE 1.8 : NOMBRE MINIMUM DE TROUS JOUÉS

Pour que chaque ronde d'une compétition soit génératrice de rating pour les participants et soit calculable par PDGA, elle doit comporter au minimum 13 trous.

Pour les évènements de type C-tier (uniquement), les rondes peuvent être jouées sur un parcours possédant moins de 18 trous. Dans ce cas, le format devra être l'un des suivants :

- Pour un évènement à 36 trous minimum :
 - 2 x 9 trous joués 2 fois ;
 - 13 trous joués 3 fois.

- Pour un évènement à 18 trous minimum :
 - 2 x 9 trous joués 1 fois.

ARTICLE 1.9 : ILE OU RÈGLE SPÉCIALE CONCERNANT LE OB

Toute ile ou règle spéciale affectant la règle du OB (804.04 D), telle que la règle du « Bunker Rule » par exemple, devront être déclarée à PDGA au moins 15 jours avant le début de l'évènement par le DT. Si PDGA ne valide pas l'élément déclaré, ce dernier devra être supprimé ou (à défaut) modifié pour être re-déclaré à PDGA jusqu'à ce que PDGA donne son accord.

Toute ile ou règle spéciale affectant la règle du OB devra être préalablement déclarée à la commission Disc Golf (direction de tournoi et le coordinateur PDGA France).

Chapitre 2 : Spécificités du National Tour

ARTICLE 2.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le National Tour est une compétition annuelle se déroulant en France sur plusieurs manches. Il est constitué de quatre à huit manches classées événement « B-Tier PDGA International Tour Events ».

ARTICLE 2.2 : PHASES D'INSCRIPTION

Une pré-inscription s'effectue lors du remplissage d'un formulaire en ligne. L'inscription n'est validée qu'après le paiement des droits d'inscription au club organisateur.

La période d'inscription se déroule en trois phases et doit débuter au moins huit semaines avant la compétition.

Phase 1

Les quatre premières semaines après l'ouverture des inscriptions sont réservées aux joueurs titulaires d'une licence FFDF en cours de validité telle que définie dans l'ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION. Les joueurs doivent confirmer leur inscription par le paiement des droits d'inscription. Si au terme de la phase 1, un joueur n'a pas effectué son paiement, il passe automatiquement en phase 2.

Phase 2

Les deux semaines suivantes sont ouvertes à tous les joueurs titulaires d'une licence PDGA (joueurs internationaux), selon les conditions de l'ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION. Les joueurs (préinscrits en phase 1 ou en phase 2) n'ayant pas effectué leur paiement à l'issue de la phase 2 passent automatiquement en phase 3.

Phase 3

Dans la mesure des places disponibles, durant les deux semaines précédant le début de la compétition, des joueurs ne possédant ni licence FFDF ni licence PDGA ainsi que les joueurs étrangers non membres PDGA peuvent s'inscrire selon les conditions de l'ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION. Tout joueur annulant sa participation durant cette phase devra être remboursé dans la mesure du possible, toutefois une retenue pourra être exigée par le DT en raison des frais déjà engagés par le club organisateur. Ces conditions de paiement et de remboursement seront déjà mentionnées dans le programme d'organisation du tournoi, publié à l'ouverture des inscriptions.

Selon le nombre de places disponibles, le DT peut accepter des inscriptions tardives, jusqu'à soixante minutes avant le début de la première ronde. Ceci n'est pas valable pour une inscription en licence temporaire.

ARTICLE 2.3 : FORMAT D'UNE MANCHE

Le nombre maximal de participant à une manche du National Tour est limité à quatre-vingt-dix joueurs (limite stricte).

Une manche du National Tour se déroule sur au moins un parcours dix-huit trous et est constitué de trois rondes et une finale sur neuf trous.

La répartition des groupes s'effectue de la manière suivante :

- 1^{ère} ronde → groupes homogènes en niveau, toutes les catégories mélangées (Répartir et distribuer les n meilleurs ratings dans les n groupes. Puis répartir et distribuer

- aléatoirement les n moins bon ratings dans les n groupes. Compléter les groupes aléatoirement avec les autres joueurs) ;
- 2^{ème} ronde → groupes réalisés selon le classement « Overall » de la 1^{ère} ronde, à ce stade les catégories sont encore mélangées ;
 - 3^{ème} ronde → groupes réalisés selon le classement par niveau des résultats des deux premières rondes au sein de chacune des catégories ;
 - Finale → se référer au paragraphe suivant.

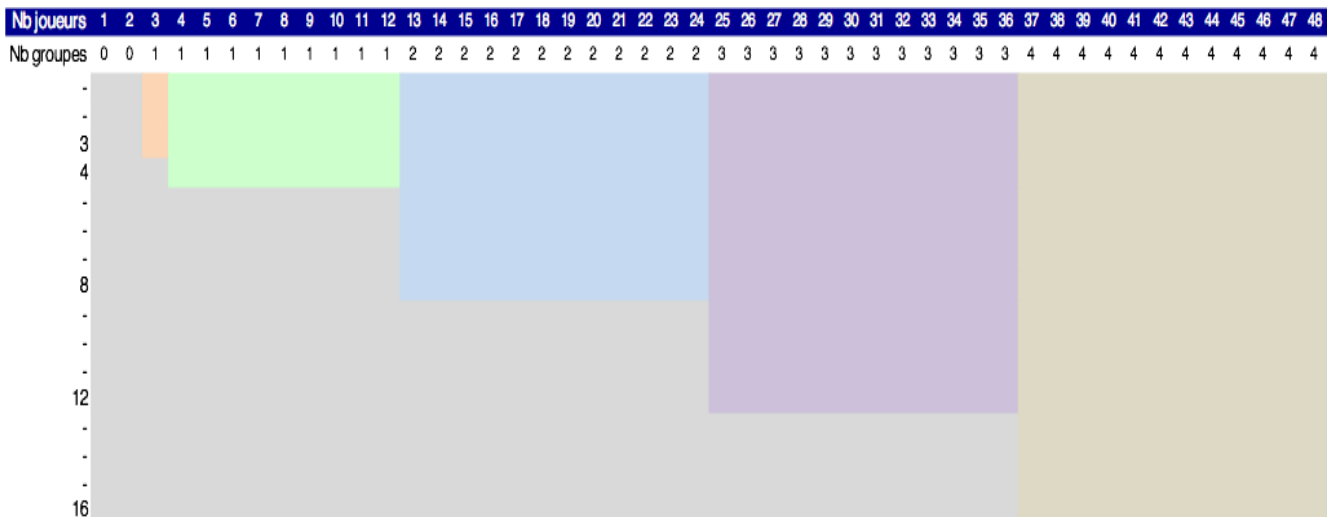
ARTICLE 2.4 : DÉROULEMENT DE LA FINALE

La finale est accessible aux catégories comportant trois joueurs ou plus.

Chaque groupe de la finale est constitué de quatre joueurs (sauf pour les catégories à trois joueurs).

Un total de neuf groupes est autorisé pour une finale se jouant sur neuf trous avec un départ simultané des groupes. Au-delà de neuf groupes sur neuf trous, des départs cadencés (*golf start*) sont possibles.

Le nombre de finalistes, au moins égal à 33% des participants de chaque catégorie, sera arrondi au multiple de 4 supérieur comme présenté dans le tableau ci-dessous :



En raison du grand nombre de catégories, il est possible de se retrouver avec plus de 9 groupes. Dans ce cas, le DT pourra être amené à faire des ajustements sur les groupes de finale. Ces ajustements devront être validés par la Commission Disc Golf de la FFDF.

En cas d'égalité pour une place en finale, se reporter aux modalités définies à l'ARTICLE 2.6 : MORT SUBITE.

ARTICLE 2.5 : CHANGEMENT DE CATÉGORIE AU COURS DU NATIONAL TOUR

Le National Tour est un « tour series », cela signifie que les compétiteurs jouent pour gagner un trophée sur plusieurs manches tout au long de l'année.

Le changement de catégorie entre deux manches du National Tour est possible à la discrétion du joueur. Les points acquis lors d'une manche dans une catégorie ne sont pas cumulables avec les points acquis dans une autre catégorie.

Tout joueur ayant un rating inférieur à 900 lors de la dernière mise à jour PDGA précédent la première manche du National Tour à laquelle il participe, peut s'inscrire en MA3. Un joueur ayant un rating supérieur à 900 lors de la dernière mise à jour PDGA précédent la première

manche du National Tour à laquelle il participe, n'a pas le droit de s'inscrire en MA3. Le niveau d'un joueur n'ayant pas de « rating » doit être déterminé par le club du joueur concerné. Si ce niveau n'a pas pu être déterminé avant le tournoi, le TD pourra évaluer le niveau du joueur concerné pendant les manches du samedi (avant les regroupements par catégorie du dimanche) et déterminera la catégorie du joueur (MA1 ou MA3).

ARTICLE 2.6 : MORT SUBITE

Les conditions de la mort subite doivent être présentées aux joueurs avant le début de la compétition, par affichage et dans le programme du tournoi.

Cas d'égalité avant une finale

Le DT doit organiser une mort subite entre les joueurs concernés : la ou les places disponibles en finale seront attribuées au(x) vainqueur(s) de la mort subite.

Cas d'égalité après une finale pour la première place

Pour la première place d'une catégorie, le DT doit organiser une mort subite entre les joueurs concernés : la première place, le trophée et les points seront attribués au vainqueur de la mort subite.

Cas d'égalité après une finale pour les autres places

Pour les autres places d'une catégorie, il n'y a pas de mort subite : les points de la place la plus haute seront acquis pour les joueurs à égalité. Par exemple, si trois joueurs MA1 sont à égalité pour la 3^{ème} place, ils gagneront chacun 132 points.

Si un trophée est en jeu pour les 2^e et 3^e places, une mort subite doit être organisée (ou un tirage au sort si le planning du tournoi ne le permet pas).

ARTICLE 2.7 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

A minima, les résultats provisoires doivent être publiés sur le site PDGA à la fin de chaque journée de compétition. Cependant, il est conseillé de réaliser cette publication à la fin de chacune des rondes dans la mesure du possible.

A l'issue du tournoi, dans un délai inférieur à sept jours, le DT doit finaliser le [PDGA Event Report](#) et l'envoyer à la Commission Disc Golf de la FFDF pour validation.

Une fois reçue la validation, le DT transmet le rapport final à PDGA pour officialiser les résultats.

La Commission Disc Golf est en charge de la mise en ligne des résultats sur le site www.ffdf.fr.

ARTICLE 2.8 : RÉCOMPENSES

Chaque trophée doit mentionner le nom de la manche, la catégorie et la place.

Les règles de remise des récompenses sont détaillées dans l'ARTICLE 1.7 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI (« Tier »).

A l'issue de la dernière manche, un trophée National Tour est remis au premier de chaque catégorie comptant au moins trois joueurs, par la Commission Disc Golf de la FFDF.

ARTICLE 2.9 : POINTS ET CLASSEMENT GÉNÉRAL

A l'issue de chaque manche du National Tour, des points sont attribués aux participants en fonction de leur classement et de leur catégorie selon le barème ci-dessous.
Le classement final du National Tour est arrêté à l'issue de la dernière manche.

Le classement final du National Tour est basé sur la somme des points des quatre meilleures manches jouées pour chacun des joueurs.

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place au classement général dans une catégorie, les résultats de la 5^{ème} meilleure manche, puis de la 6^{ème}, et au-delà si l'égalité perdure, seront comparés. Dans le cas où seulement quatre manches différentes ont été jouées par les concurrents à égalité, les responsables compétition de la Commission Disc Golf FFDF statueront sur ces cas particuliers (par exemple, la moyenne des ratings des manches jouées pendant le National Tour pourra être prise en compte).

MA1 MA3	
Place	Points
1	150
2	141
3	132
4	123
5	114
6	108
7	102
8	96
9	93
10	90
11	87
12	84
13	81
14	78
15	75
16	72
17	69
18	66
19	63
20	60
21	57
22	54
23	51
24	48
25	45

MA1 MA3	
Place	Points
26	42
27	39
28	36
29	33
30	30
31	28.5
32	27
33	25.5
34	24
35	22.5
36	21
37	19.5
38	18
39	16.5
40	15
41	15
42	15
43	15
44	15
45	7.5
46	7.5
47	7.5
48	7.5
49	7.5

MPO MPM MP MM1 MG1	
Place	Points
1	150
2	135
3	120
4	108
5	96
6	84
7	75
8	66
9	57
10	48
11	42
12	36
13	30
14	24
15	18
16	15
17	12
18	9
19	6
20	3

FPO FA1 MJ1	
Place	Points
1	150
2	120
3	105
4	90
5	75
6	60
7	48
8	36
9	27
10	18
11	12
12	6
13	3

Chapitre 3 : Spécificités des Championnats de France

ARTICLE 3.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les Championnats de France sont une compétition annuelle se déroulant en France sur un week-end. Ils sont constitués de trois rondes de dix-huit trous et d'une finale jouée sur neuf trous. Les Championnats de France sont classés événement « XB-Tier PDGA International Tour Events ».

ARTICLE 3.2 : CATÉGORIES

Les catégories ouvertes aux Championnats de France sont les suivantes :

DIVISION PRO	Code PDGA	Éligibilité
Femme Open	FPO	Tout âge
Homme Open	MPO	Tout âge
Homme Master	MP40	+40 ans
Homme Grand Master	MP50	+50 ans
DIVISION JUNIOR	Code PDGA	Éligibilité
Fille Junior ≤18	FJ18	<19 ans
Garçon Junior ≤18	MJ18	<19 ans
DIVISION AM	Code PDGA	Éligibilité
Femme	FA1	Tout âge
Homme Amateur I	MA1	Tout âge, Rating supérieur à 900
Homme Master	MA40	+40 ans
Homme Grand Master	MA50	+50 ans

N.B : L'objectif des Championnats de France est de récompenser le meilleur de chaque catégorie d'âge pour les divisions Pro et Am. La catégorie MA3 étant une sous-catégorie de niveau chez les hommes amateurs, elle n'est pas éligible aux Championnats de France. Les joueurs participants au National Tour dans la catégorie MA3 sont invités à s'inscrire en MA1 lors des Championnats de France.

ARTICLE 3.3 : INSCRIPTION

Ces championnats sont ouverts aux joueurs de nationalité française et licenciés en France tel que défini dans l'ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Une pré-inscription s'effectue par remplissage d'un formulaire en ligne. L'inscription n'est validée qu'après le paiement des droits d'inscription au club organisateur. La période d'inscription se déroule sur huit semaines avant la compétition.

Tout joueur annulant sa participation sera remboursé selon les conditions de paiement et de remboursement mentionnées dans le programme d'organisation des championnats et publié à l'ouverture des inscriptions.

Selon le nombre de places disponibles, le DT peut accepter des inscriptions tardives, jusqu'à soixante minutes avant le début de la première ronde. Ceci n'est pas valable pour une inscription en licence temporaire.

ARTICLE 3.4 : FORMAT, FINALE, MORT SUBITE, RÉSULTATS

Les Championnats de France sont calqués sur le format d'une manche du National Tour. Les paragraphes suivants du Chapitre 2 : Spécificités du National Tour sont applicables aux Championnats de France :

- ARTICLE 2.3 : FORMAT D'UNE MANCHE,
- ARTICLE 2.4 : DÉROULEMENT DE LA FINALE,
- ARTICLE 2.6 : MORT SUBITE,
- ARTICLE 2.7 : PUBLICATION DES RÉSULTATS.

ARTICLE 3.5 : RÉCOMPENSES

Un trophée Champion de France est remis par la Commission Disc Golf de la FFDF au premier de chaque catégorie ouverte et les trois premières places sont récompensées par des médailles.

Les règles de remise des récompenses sont détaillées dans l'ARTICLE 1.7 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI (« Tier »).

Chapitre 4 : Spécificités des Championnats de France par équipes

ARTICLE 4.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les Championnats de France par équipes sont une compétition annuelle se déroulant en France sur un week-end et se jouant en catégorie Open. Ils sont constitués de plusieurs rondes jouées sur neuf trous ou dix-huit trous en « [match-play](#) ».

Les Championnats de France sont classés événement « XB-Tier PDGA International Tour Events ».

ARTICLE 4.2 : INSCRIPTION

Le calendrier d'inscription, incluant la date limite d'engagement et de désistement, est fixé par le Comité Directeur et sera communiqué aux clubs et aux LFD au début de la saison sportive.

Seuls les clubs et LFD affiliés dans les délais pourront inscrire une équipe en passant par iClub. Un club ou une LFD pourra inscrire plusieurs équipes sous réserve des places disponibles. L'inscription d'une équipe n'est définitive qu'après sa validation sur iClub.

Chaque équipe représente un club ou une LFD uniquement.

Un minimum de quatre équipes inscrites est requis pour permettre l'organisation des championnats.

ARTICLE 4.3 : ROSTER

Une fois leur équipe validée, les capitaines des équipes doivent fournir la composition de leur équipe éditée via le logiciel iClub (Nom ; Prénom, et N° de Licence) deux semaines avant le début de la compétition au Directeur de Tournoi.

Tous les rosters des équipes engagées seront disponibles à la direction du tournoi pendant la compétition.

ARTICLE 4.4 : COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

Une équipe est composée de six à huit joueur.se.s titulaires d'une licence FFDF en cours de validité telle que définie dans l'ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Chaque équipe est représentée par un.e capitaine attitré.e, joueur.r.se ou non-joueur.r.se.

Equipe de club

Une équipe de club est composée en majorité de licencié.e.s FFDF issu.e.s de ce club. Elle porte le nom du club.

Elle peut être complétée par des licencié.e.s issu.e.s d'autres clubs n'ayant pas engagé d'équipe, par une demande de licence externe via iClub.

Un club ne peut pas prêter de joueur à un autre club dans le cas où il possède déjà une équipe engagée dans la compétition.

Equipe de ligue

Une équipe de ligue est composée à 100% de joueur.r.se.s licencié.e.s au sein de cette ligue, via ses clubs affiliés, engagés ou non sur la compétition. Elle porte le nom de sa LFD.

ARTICLE 4.5 : FORMAT DE LA COMPÉTITION

Les championnats comportent plusieurs phases de deux types : phases de groupe ou phases à élimination.

Le format de la compétition est dépendant du nombre d'équipes engagées. Il indique quels types de phases seront utilisés pour chaque ronde.

Le niveau d'une équipe est calculé selon la moyenne des six meilleurs ratings des joueurs composant l'équipe.

Le rating retenu pour chaque joueur sera celui publié par PDGA à la date limite d'envoi des rosters au Directeur de Tournoi.

Dans le cas où un participant ne possède pas de rating, son rating sera estimé entre le président du club, le capitaine de l'équipe et le directeur du tournoi.

Les équipes sont ensuite classées et hiérarchisées par niveau.

Le nombre et le niveau des équipes ainsi engagées permettront d'effectuer le tirage au sort des groupes d'équipes et des combinaisons pour chaque ronde.

Une ronde est une étape du championnat durant laquelle les équipes se rencontrent selon une combinaison définie. Il y a huit rondes maximum durant la compétition.

La grande majorité des rondes se jouent sur neuf trous. Selon le format choisi, certains matchs de la phase à élimination directe peuvent se jouer sur dix-huit trous (représenté par deux créneaux horaires).

L'annexe A9.1 présente les différents formats pour la participation de quatre jusqu'à vingt-quatre équipes.

Exemple d'un format pour 16 équipes :

FORMAT 16 EQUIPES		CALENDRIER 8 RONDES								GROUPES					
R1	Ronde 1	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8						
GA	Groupe A	SAMEDI				DIMANCHE									
1A	1er du GA	8h00	10h00	13h00	15h00	8h00	10h00	13h00	15h00	1	GA	GB	GC	GD	
QF	Quart de Finale									2	A1	B1	C1	D1	
DF	Demi Finale									3	A2	B2	C2	D2	
W	Gagnant									4	A3	B3	C3	D3	
L	Perdant									4	A4	B4	C4	D4	
		PHASE GA - GB - GC - GD				PHASE GE - GF - GG - GH				DF	FINALES	PLACES			
		A1 - A3	A1 - A4	A1 - A2	E1 - E3	E1 - E4	E1 - E2	1E - 4E	WDF1 - WDF2	1 - 2	1	1A	2A	3A	4A
		A2 - A4	A2 - A3	A3 - A4	E2 - E4	E2 - E3	E3 - E4	2E - 3E	LDF1 - LDF2	3 - 4	2	1B	2B	3B	4B
		B1 - B3	B1 - B4	B1 - B2	F1 - F3	F1 - F4	F1 - F2	1F - 4F	WDF3 - WDF4	5 - 6	3	1C	2C	3C	4C
		B2 - B4	B2 - B3	B3 - B4	F2 - F4	F2 - F3	F3 - F4	2F - 3F	LDF3 - LDF4	7 - 8	4	1D	2D	3D	4D
		C1 - C3	C1 - C4	C1 - C2	G1 - G3	G1 - G4	G1 - G2	1G - 4G	WDF5 - WDF6	9 - 10					
		C2 - C4	C2 - C3	C3 - C4	G2 - G4	G2 - G3	G3 - G4	2G - 3G	LDF5 - LDF6	11 - 12					
		D1 - D3	D1 - D4	D1 - D2	H1 - H3	H1 - H4	H1 - H2	1H - 4H	WDF7 - WDF8	13 - 14					
		D2 - D4	D2 - D3	D3 - D4	H2 - H4	H2 - H3	H3 - H4	2H - 3H	LDF7 - LDF8	15 - 16					

ARTICLE 4.6 : COMBINAISON

Une combinaison indique quels joueurs jouent en simple et quels joueurs jouent en double pour toutes les rencontres d'une même ronde. Il y a donc autant de combinaisons que de rondes.

Parmi les quarante-cinq combinaisons détaillées ci-après, un nombre équivalent au nombre de rondes à jouer sera choisi puis tiré au sort pour définir quelle combinaison se jouera sur quelle ronde.

Le choix et tirage au sort des combinaisons est réalisé par le Directeur de tournoi et la Commission Disc Golf.

Les combinaisons utilisées et les trous de chaque ronde sont affichés à la direction du tournoi pendant la compétition.

	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15
SIMPLE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SIMPLE	2	2	2	3	3	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6
DOUBLE	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	4	5	6	4	5	6	3	5	6	3	4	6	3	4	5
DOUBLE	5	4	4	5	4	4	5	3	3	4	3	3	4	3	3
	6	6	5	6	6	5	6	6	5	6	6	4	5	5	4

	C16	C17	C18	C19	C20	C21	C22	C23	C24	C25	C26	C27
SIMPLE	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
SIMPLE	3	3	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6
DOUBLE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	4	5	6	3	5	6	3	4	6	3	4	5
DOUBLE	5	4	4	5	3	3	4	3	3	4	3	3
	6	6	5	6	6	5	6	6	4	5	5	4

	C28	C29	C30	C31	C32	C33	C34	C35	C36
SIMPLE	3	3	3	3	3	3	3	3	3
SIMPLE	4	4	4	5	5	5	6	6	6
DOUBLE	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	2	5	6	2	4	6	2	4	5
DOUBLE	5	2	2	4	2	2	4	2	2
	6	6	5	6	6	4	5	5	4

	C37	C38	C39	C40	C41	C42
SIMPLE	4	4	4	4	4	4
SIMPLE	5	5	5	6	6	6
DOUBLE	1	1	1	1	1	1
	2	3	6	2	3	5
DOUBLE	3	2	2	3	2	2
	6	6	3	5	5	3

	C43	C44	C45
SIMPLE	5	5	5
SIMPLE	6	6	6
DOUBLE	1	1	1
	2	3	4
DOUBLE	3	2	2
	4	4	3

Exemple de combinaison (C9):

- Simple : Joueur 1 & joueur 4 ;
- Double : joueurs 2 et 6 / joueurs 3 et 5.

ARTICLE 4.7 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Pour chaque rencontre, le/la capitaine présente la liste des six joueurs engagés au plus tard quinze minutes avant le début de la rencontre.

Pour les équipes de club, cette liste comporte au moins quatre joueurs issus du club.

Les joueurs s'opposent selon leur hiérarchie au sein de leur équipe comme prévu par la combinaison de la rencontre.

Le joueur 1 d'une équipe est celui qui a le meilleur rating sur la liste présentée, le joueur 2 est celui ayant le second meilleur rating et ainsi de suite.

Si un joueur joue un match alors qu'il n'est pas sur la liste donnée par le Capitaine au Directeur de tournoi, alors le match est perdu 5 & 4.

A chaque ronde les six joueurs des deux équipes s'affrontent sur quatre matchs :

- deux matchs en simple,
- deux matchs en double "[alternate](#)" modifié.

A l'issue de chaque match sont attribués :

- 2 points en cas de victoire,
- 1 point en cas de match nul,
- 0 point en cas de défaite.

A chaque rencontre, huit points sont distribués selon les cinq scores possibles suivants :

- 8-0,
- 7-1,
- 6-2,
- 5-3,
- 4-4.

L'équipe avec le plus haut niveau est responsable des cartes de scores de la rencontre.

Si une équipe est incomplète au début de la rencontre, seul le match avec le joueur manquant est perdu.

ARTICLE 4.8 : DEROULEMENT D'UN MATCH

Les matchs se déroulent en « [match-play](#) ».

Sur un trou, si un joueur ou une paire ne peut pas faire mieux ou égaliser le score de son adversaire, alors il lui est interdit de lancer et le groupe passe au trou suivant.

Lors d'un match, si un joueur ou une paire ne peut plus battre son adversaire ou faire match nul, il est interdit de continuer et le match s'arrête.

S'il n'a plus aucun espoir de gagner ou d'égaliser le trou, un joueur peut donner le point du trou à son adversaire avant la fin.

Spécificité d'un match en simple

Pour déterminer le joueur qui va débiter le match, un tirage au sort entre les deux joueurs est effectué. Le gagnant du tirage au sort choisit qui lance en premier.

Spécificité d'un match en double

Pour déterminer quelle paire va débiter le match ou connaître le joueur de la paire adverse qui va lancer en premier, un tirage au sort entre les deux paires est effectué. Le choix restant est pour la paire ayant perdu le tirage au sort.

Chaque paire décide lequel de ses joueurs commencera les trous pairs et lequel commencera les trous impairs.

En double "alternate" modifié, les équipiers alternent les lancers, du drive au putt. Toutefois, les joueurs alterneront aussi les drives sur les trous. Ainsi, un joueur peut commencer un trou alors qu'il vient de finir le précédent.

Jouant sur une boucle de neuf trous, un des équipiers peut être amené à commencer deux trous de suite (sur les trous impairs pour la boucle 1-9 et sur les trous pairs pour la boucle 10-18).

ARTICLE 4.9 : CLASSEMENT D'UNE PHASE

Classement d'une phase de groupe

Le classement d'une phase de groupe est établi selon le nombre de points acquis par les équipes lors de cette phase.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une phase de groupe, les critères suivants sont pris en compte par ordre de priorité pour départager les équipes concernées :

1. Les scores des rencontres directes entre les équipes concernées,
2. les points acquis lors des matchs en double de ces rencontres,
3. les scores des matchs en double de ces rencontres,
4. les scores des matchs en simple de ces rencontres.

Si une égalité persiste, les équipes sont départagées par une mort subite.

Classement d'une phase à élimination

Le classement d'une phase à élimination est établi selon le nombre de points acquis par les équipes lors de cette phase.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une phase à élimination, les critères suivants sont pris en compte par ordre de priorité pour départager les équipes concernées :

1. les points acquis lors des matchs en double de ces rencontres,
2. les scores des matchs en double de ces rencontres,
3. les scores des matchs en simple de ces rencontres.

Si une égalité persiste, les équipes sont départagées par une mort subite.

ARTICLE 4.10 : MORT SUBITE

La mort subite est jouée en « [match-play](#) ».

La mort subite est jouée en simple sur trois trous maximum avant un "closest".

Dans les phases de groupe, seules les dernières rondes sont concernées par la mort subite. Les trous de la mort subite seront annoncés avant le début du tournoi.

Le joueur désigné dans la mort subite de la dernière phase du championnat est le joueur 1 de la dernière ronde de la phase concernée (et non le joueur 1 de l'équipe).

Le joueur désigné dans la mort subite de l'avant-dernière phase du championnat est le joueur 2 de la dernière ronde de la phase concernée.

Le joueur désigné dans la mort subite de l'antépénultième phase du championnat est le joueur 3 de la dernière ronde de la phase concernée.

Pour toute autre phase, le joueur désigné dans la mort subite est le joueur 4 de la dernière ronde de la phase concernée

Exemple de désignation des joueurs de la mort subite pour un format 16 équipes :

- Ronde 8 : joueur 1
- Ronde 7 : joueur 2
- Ronde 6 : joueur 3
- Ronde 3 : joueur 4

ARTICLE 4.11 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

La Commission Disc Golf est en charge de la mise en ligne des résultats sur le site www.ffdf.fr.

Les résultats seront publiés sur le site PDGA. Cependant, il est conseillé de réaliser cette publication à la fin de chacune des rondes dans la mesure du possible.

A l'issue du tournoi, dans un délai inférieur à sept jours, le DT doit finaliser le PDGA Event Report et l'envoyer à la Commission Disc Golf de la FFDF pour validation.

Une fois reçue la validation, le DT transmet le rapport final à PDGA pour officialiser les résultats.

ARTICLE 4.12 : RÉCOMPENSES

Un trophée Champion de France par équipes est remis par la Commission Disc Golf de la FFDF à la première équipe et les trois premières places sont récompensées par des médailles.